

Entretien avec **Brigitte Chatoney**

Présidente de l'Association nationale
des centres parentaux (ANCP)



De la protection maternelle au centre parental

En 2004, **Brigitte Chatoney** créait à Paris Aire de famille, le premier centre parental en France. Objectif : accompagner de jeunes couples qui attendent un enfant et sont en situation de grande vulnérabilité psychosociale. Aujourd'hui à la retraite, cette éducatrice spécialisée milite pour l'essaimage de ce type de structure

le père et insiste sur la nécessité de maintenir les liens entre l'enfant et ses deux parents. Mais l'État renvoie la prise en charge des mères d'enfant de moins de trois ans en difficulté vers le Département sans évaluation des besoins de l'enfant, dont l'intérêt supérieur doit pourtant primer. L'Association nationale des centres parentaux (ANCP), que je préside, prône l'évolution de l'article L222.5 du Code de l'action sociale et des familles pour diversifier les modalités d'accompagnement en protection de l'enfance en partant de l'évaluation des besoins de l'enfant et en reconnaissant la possibilité d'accueillir l'enfant né ou à naître avec ses deux parents, ce que font déjà certains Départements en s'appuyant sur les schémas départementaux.

Que proposez-vous précisément ?

Notre objectif n'est pas d'opposer les centres maternels et les centres parentaux, les premiers peuvent répondre à besoins particuliers de protection des femmes, notamment en cas de violences conjugales. Cependant, les structures collectives ne sont pas adaptées à l'accueil de couples en difficulté qui attendent un enfant : ils ont besoin d'espace et d'intimité pour se reconstruire et prendre leur envol. L'ANCP propose donc le redéploiement d'une partie des moyens alloués aux centres maternels vers les centres parentaux, ce qui permettrait de réaliser des économies tant sur le plan financier (structure d'accueil plus légère) que sur le plan humain. En effet, comme le souligne la thèse de l'universitaire Claire Ganne sur le devenir des enfants accueillis en centre maternel, ceux-ci courent le risque de rencontrer des difficultés à l'adolescence par manque de repères masculins. A contrario, elle souligne que l'accueil des familles dans des appartements éclatés rattachés à un établissement et la possibilité de travailler avec les deux parents – ce que proposent les centres parentaux –, favorisent la stabilisation résidentielle et conjugale, avec un impact fort sur le parcours et le bien-être de l'enfant.

Les pères en difficulté ne sont-ils pas aussi victimes de représentations ?

Il est vrai que le terme « *Protection maternelle et infantile* » laisse supposer la nécessité de protéger la mère et l'enfant d'un père absent potentiellement violent. Un père souvent considéré a priori comme un fauteur de troubles, toléré – mais pas hébergé – par les équipes de centres maternels s'il reste discret et ne provoque pas de vagues. Au milieu des années 2000, des sondages informels réalisés par des

À noter :
Le 21 novembre
2014, l'ANCP orga-
nise à Paris, le col-
loque « *Le centre
parental : une ré-
volution pacifique
pour la protection
de l'enfance* ».
Renseignements :
siege@ancp.eu

Pour quelles raisons, face à des futurs parents en difficulté, les dispositifs de Protection de l'enfance accueillent-ils encore bien souvent la mère et l'enfant en excluant le père ?

Cette réalité est liée aux champs de compétences respectifs de l'Etat, chargé de la politique de lutte contre l'exclusion, et des conseils généraux, chefs de file de la Protection de l'enfance. Cette répartition des compétences ne favorise pas l'accompagnement global des futurs parents en difficulté alors que la loi de 2007, réformant la protection de l'enfance, nomme pour la première fois

équipes de centre maternel et la cellule Ademie de la Dases montraient que 70 % des femmes accueillies en centre maternel avaient un compagnon, qu'elles n'évoquaient pas à l'admission de peur de voir leur dossier rejeté. Or, si le lien du père avec sa compagne et l'enfant n'est pas accompagné, il existe un risque d'éclatement de la famille, de monoparentalité et de précarité. Heureusement les choses bougent, et dans ces structures l'homme est aujourd'hui considéré comme un père et non plus comme un visiteur.

En 2004, vous avez créé le centre parental Aire de famille qui accueillait des jeunes couples attendant un bébé. Que proposait cette structure, gérée depuis 2012 par une autre association (1) ?

La première préoccupation de l'équipe pluridisciplinaire a toujours été l'accueil des deux futurs parents, un accueil à la fois individuel et de couple. Lors du premier entretien, elle se présentait, exposait les raisons de la création du centre parental et rappelait l'importance pour l'enfant de bénéficier du lien avec ses deux parents. Un lien que la plupart des jeunes âgés de 18 à 21 ans – orphelins ou enfants placés – n'ont pas connu. Nous réfléchissions avec ces jeunes couples à la façon dont nous allions faire alliance pour qu'ils élèvent leur enfant ensemble. Nous présentions les différents axes d'accompagnement à travailler au fur et à mesure des besoins : mise au clair de la situation administrative, apurement des dettes, formation, recherche d'emploi, soutien à la conjugalité... Le centre parental donne une légitimité pour allier soutien à la parentalité et soutien à la conjugalité. Compte-tenu des effets délétères des violences conjugales sur l'enfant, pouvoir aider les couples à communiquer de manière non violente s'avère précieux. L'action de protection de l'enfance était avant tout une protection des liens. L'équipe, parfois amenée à accompagner une séparation, veillait alors à ce que l'enfant ne soit pas oublié et qu'il puisse voir son père.

Les couples, logés dans des appartements autonomes et accompagnés jusqu'aux trois ans de l'enfant, bénéficiaient d'un bail glissant afin de garder l'appartement à la fin de leur parcours à Aire de famille. Aujourd'hui, l'ANCP regroupe trois centres parentaux qui travaillent dans cet esprit et une quinzaine de structures d'accueil mère-enfant, soutenues par leur département, qui prennent en compte la place des pères.

Quelles difficultés rencontrent les jeunes couples en situation d'errance accueillis en centre parental ?

Le plus souvent orientés par les missions locales ou les maternités, ils ont un parcours chaotique et douloureux. La plupart ont connu l'abandon, l'errance, la violence, la toxicomanie... et ils manquent d'estime de soi. Ils ont souvent construit des barricades intérieures et affectives très puissantes, l'arrivée d'un bébé va leur permettre de faire une brèche dans cette cuirasse et de renouer avec leur vulnérabilité.

Vous soulignez que l'accueil en centre parental réveille chez eux un formidable désir de sortir de l'errance ?

Si l'attente d'un enfant dans une situation d'errance peut paraître dramatique, ce choix, fruit d'une rencontre amoureuse, peut aussi représenter un véritable défi salvateur. Devenir parents va leur demander de prendre leurs responsabilités, le soutien de tiers bienveillants va leur donner confiance et les aider à le faire. Nous avons pu observer que l'attention, le fait de passer de la défiance (un processus de survie) à la confiance, d'entendre une parole vraie, leur a permis d'avancer, de s'autoriser à sortir d'une place à laquelle on les a et ils se sont assignés.

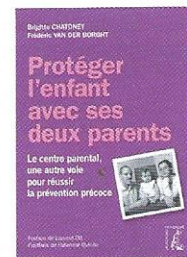
Quel soutien reçoivent les équipes pour accompagner ces familles vulnérables ?

La direction doit être garante d'un cadre qui autorise la créativité de l'équipe, favorise la circulation, la cohérence et le sens de l'action commune. À Aire de famille, nous nous sommes toujours autorisés à parler des difficultés qui faisaient écho en nous, malgré la mise à distance, et nous avons bénéficié de trois formes de supervision : l'éclairage psychanalytique, la clinique de concertation (2) et l'haptonomie pour développer la qualité de présence et d'accueil.

La création de centres parentaux devait être inscrite dans la loi sur la famille, pour l'heure en attente. Vous avez rencontré un conseiller de Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, qu'est-il ressorti de votre entretien ?

Ce rendez-vous très riche a porté sur la nécessité de travailler en alliance avec les parents en difficulté pour protéger l'enfant. Il semble que le développement des centres parentaux soit une préoccupation de Laurence Rossignol, ce dont nous nous réjouissons. Par ailleurs, la participation de l'ANCP en 2013 à un groupe de travail préparant la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté a permis d'inscrire les centres parentaux dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté.

Entretien réalisé par **Katia Rouff**



À lire :
Protéger l'enfant avec ses deux parents. Le centre parental, une autre voie pour réussir la prévention précoce, par Brigitte Chatoney et Frédéric Van Der Borgh, éd. de l'Atelier, 2010.

(1) Le centre parental ne porte plus le même nom ni le même projet. « La fusion avec une autre association a été dévastatrice pour le centre parental dans son projet et son esprit même », estime Brigitte Chatoney. Aire de Famille est devenue une association qui a pour objectif le développement des centres parentaux. Elle réfléchit à la création d'un label qui assurerait un accompagnement spécifique.

(2) Dans cette méthode originale, mise au point par Jean-Marie Lemaire, l'entourage professionnel et personnel se réunit à la demande de la personne accompagnée.